

MENTORAT DIVERSITÉ

Règlement

La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse propose une opération en direction des auteurs-illustrateurs et autrices-illustratrices jeunesse issu-es de groupes minorisés pour faire émerger de nouvelles voix et contribuer à une littérature jeunesse plus juste, plus riche, plus représentative. Dans ce cadre, la Charte met en place un programme mixte de mentorat (virtuel et présentiel).

Objectif : fournir un ensemble de compétences tant créatives que professionnelles, démystifier le monde de l'édition et le chemin vers la publication à des auteur·ices-illustrateur·ices dont les voix sont invisibilisées ou stéréotypées.

Public ciblé : auteurs-illustrateurs et autrices-illustratrices issu-es de la diversité sociale, culturelle ayant un projet d'album illustré ou de BD pour la jeunesse, (pas de thème imposé) réalisé à 50% minimum lors du dépôt de candidature, et n'avoir jamais été publié-e. Être majeur-e, et résider en France hexagonale ou dans les départements et régions d'Outre-mer.

Mise en œuvre : 5 auteur·ices-illustrateur·ices choisi-es sur dossier de candidature bénéficient chacun-e de l'accompagnement d'un-e mentor-e dédié-e (auteurice-illustrateur·ice confirmée) pendant 6 mois. Le mentorat s'ouvre et se ferme sur deux temps forts en présentiel à Paris réunissant l'ensemble des mentor·es et des mentoré·es. Pendant les 6 mois que dure le programme, mentor·es et mentoré·es se réunissent *a minima* une fois tous les deux mois, en visio ou en présentiel si cela leur est possible. Ces échanges portent sur deux thématiques principales :

1. retour du·de la mentor·e sur le manuscrit de son·sa mentoré·e et discussion autour de l'écriture et de la création ;
2. partage d'expérience autour du monde l'édition, de contacts, conseils et recommandations.

Idéalement, à la fin du mentorat, le manuscrit du·de la mentoré·e est terminé et son dossier de soumission prêt à être envoyé à une liste cohérente de maisons d'édition établie avec l'aide du·de la mentor·e.

Le dossier de candidature sous format numérique doit contenir :

- une note d'intention (biographie, lieu de résidence, projet) ;
- pour les albums : V1 du texte intégral ou synopsis complet / pour les BD : synopsis complet
- premières pages illustrées pour les albums (3 à 6) ou 2 à 4 planches finalisées pour les BD ;
- le présent règlement approuvé et signé électroniquement depuis le formulaire.

Dépôt des candidatures : du 21 mai au 1^{er} juillet

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au format numérique exclusivement, à partir du formulaire dûment rempli (<https://mentorat-diversite.ngcdi.fr>) accessible sur le site Internet de la Charte : <http://www.la-charte.fr/>

Sélection :

Un jury composé de professionnel·les du livre. Il se réunira en septembre 2026 pour sélectionner 5 mentoré·es.

Les candidat·es sélectionné·es s'engagent à :

- envoyer un dossier complet ;
- remplir la fiche d'inscription ;
- travailler sur leur texte et suivre les consignes de leur mentor·e ;
- honorer les 3 rendez-vous avec leur mentor·e ainsi qu'à terminer la rédaction et l'illustration de leur album avant la date du dernier rendez-vous.

Prise en charge :

La Charte finance, grâce à ses partenaires, tout le parcours de mentorat (coordination, accompagnement par le·la mentor·e, communication, organisation).

La Charte prend en charge pour les mentoré·es :

- les déplacements depuis les régions de l'hexagone, et hébergements si nécessaire pour les deux temps forts à Paris à la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse 12 passage Turquetil 75011.

Le·la mentoré·e prend en charge :

- tous les autres frais non mentionnés (achats personnels, déplacements personnels, etc.).

Annulation totale ou partielle du programme

Le programme Mentorat Diversité fait l'objet de demandes de subventions. En cas de non-obtention de tout ou partie des subventions, la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse se réserve le droit de modifier le programme ou de l'annuler.

Exclusion

Lors de l'annonce de sa sélection, le·la mentoré·e s'engage à être actif·ve pendant les 6 mois que dure le mentorat. Si ce n'est pas le cas, la Charte se désengagera de l'accompagnement.

Annexes

1/ Planning prévisionnel

20 mai – 1^{er} juillet 2026 : appel à candidature

Septembre 2026 : annonce des lauréat·es mentor·ées et de leurs mentor·es

octobre 2026 : lancement du programme de mentorat lors d'un temps fort à Paris

mars 2027 : clôture du programme de mentorat lors d'un temps fort à Paris